

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**VALENER ET ÉNERGIR, S.E.C. ANNONCENT LEURS RÉSULTATS  
DU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019**

Montréal, le 8 février 2019 - Valener Inc. (« Valener ») (TSX : VNR) (TSX : VNR.PR.A), véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c., a annoncé aujourd'hui ses résultats du premier trimestre de l'exercice 2019. Les résultats d'Énergir, s.e.c., le placement principal de Valener, sont également présentés dans ce communiqué.

**Sommaire des résultats de Valener**

**FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

- Bénéfice net ajusté <sup>1), 2)</sup> de 24,6 millions \$ (0,63 \$ par action ordinaire) pour le premier trimestre de l'exercice 2019 en hausse de 23 % par rapport à 20,0 millions \$ (0,51 \$ par action ordinaire) pour le premier trimestre de l'exercice 2018;
- Liquidités provenant de l'exploitation normalisées <sup>1)</sup> de 12,3 millions \$ (0,31 \$ par action ordinaire) au premier trimestre de l'exercice 2019, en hausse de 9 % ou 1,0 million \$ (0,02 \$ par action ordinaire) par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018.

« Le portefeuille régleménté et diversifié d'Énergir, investissement principal de Valener, performe très bien en ce premier trimestre et permet de compenser, année sur année, la baisse du régime des vents aux Parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré. Ces résultats sont le reflet d'une saine gestion d'Énergir et de ses filiales et nous sommes confiants d'atteindre nos objectifs de rendement pour l'année en cours », souligne Pierre Monahan, président du conseil d'administration de Valener.

	Pour les trois mois clos les 31 décembre	
(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)	2018	2017
Bénéfice net	28,3	14,4
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	27,1	13,2
Par action ordinaire (en \$)	0,69	0,34
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires <sup>1)</sup>	24,6	20,0
Par action ordinaire (en \$) <sup>1)</sup>	0,63	0,51
Liquidités provenant de l'exploitation normalisées <sup>1)</sup>	12,3	11,3
Par action ordinaire (en \$) <sup>1)</sup>	0,31	0,29
Distributions reçues d'Énergir, s.e.c.	14,9	14,9
Distributions reçues de Beupré Éole et Beupré Éole 4	0,4	0,4

Valener a réalisé un bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de 24,6 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 20,0 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2018, soit une hausse de 4,6 millions \$. Ces résultats s'expliquent principalement par la croissance du bénéfice net ajusté d'Énergir, s.e.c., partiellement atténuée par la baisse de la production d'électricité éolienne au Québec. Ainsi, il en résulte que le bénéfice net ajusté par action ordinaire s'est établi à 0,63 \$ par action pour le premier trimestre de l'exercice 2019, en hausse de 0,12 \$ par action comparativement au premier trimestre de l'exercice 2018.

<sup>1)</sup> Mesures financières non définies en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR »). Le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR est présenté ci-après.

<sup>2)</sup> Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est quant à lui établi à 27,1 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, soit une appréciation de 13,9 millions \$, dont 4,6 millions \$, tel qu'expliqué ci-haut, et 9,3 millions \$ résultant des ajustements ponctuels liés à la Réforme fiscale américaine de décembre 2017, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act*, au niveau d'Énergir, s.e.c. et de l'impôt lié aux écarts temporaires externes sur la participation de Valener dans Énergir, s.e.c.

Pour les trois premiers mois de l'exercice 2019, Valener a généré des liquidités provenant de l'exploitation normalisées de 12,3 millions \$, en hausse de 9 % par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018, principalement en raison d'un décalage favorable dans le paiement des impôts exigibles de 1,0 million \$.

## Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré

Les Parcs éoliens SDB<sup>3)</sup> ont globalement généré 303 754 MWh d'électricité au cours du premier trimestre de l'exercice 2019, soit une diminution de 11 % en raison des vents exceptionnellement forts observés au premier trimestre de l'exercice 2018.

Les Parcs éoliens SDB ont ainsi généré des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 22,2 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, soit une diminution de 1,5 million \$, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018.

## Énergir, s.e.c.

### FAITS SAILLANTS FINANCIERS

- Bénéfice net ajusté <sup>1), 4)</sup> de 102,4 millions \$ (0,60 \$ par part) pour le premier trimestre de l'exercice 2019, en hausse de 21 % par rapport à 84,5 millions \$ (0,49 \$ par part) au premier trimestre de l'exercice 2018;
- Distribution d'énergie au Québec (« DaQ ») : Hausse de 1,8 million \$ du bénéfice net au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 par rapport au premier trimestre de l'exercice 2018;
- Distribution d'énergie au Vermont : Hausse du bénéfice net ajusté de 10,4 millions \$; effet favorable de l'amortissement des passifs réglementaires de Green Mountain Power (« GMP ») liés à la réforme fiscale américaine de 7,4 millions \$ US, qui se résorbera d'ici la fin de l'exercice 2019, et des paramètres de ses dossiers tarifaires 2018 et 2019 qui laissent anticiper une hausse du bénéfice net de 5,1 millions \$ US pour l'exercice 2019, étant donné principalement la croissance de ses actifs et la hausse de son taux de rendement autorisé; et
- Transport de gaz naturel : Hausse du bénéfice net ajusté de 3,8 millions \$, attribuable à l'augmentation des volumes transportés par Portland Natural Gas Transmission Systems (« PNGTS ») qui répond ainsi à une demande croissante de gaz naturel dans le nord-est américain.

*« Encore une fois, Énergir entame un nouvel exercice sur des assises fermes. Notre portefeuille d'actifs diversifiés aux plans commercial et géographique porte fruit. Nous sommes par ailleurs enthousiastes quant aux perspectives de développement du gaz naturel renouvelable (« GNR »). Une étude récemment publiée<sup>5)</sup> confirme le potentiel significatif de production de GNR québécois à partir des matières résiduelles résidentielles, agricoles et forestières. Déjà, Énergir injecte dans son réseau cette énergie nouvelle, verte et locale pour le bénéfice de clients de plus en plus nombreux à vouloir réduire leur empreinte environnementale, comme en fait foi une récente entente avec l'Université Laval », a souligné la présidente et chef de la direction, Sophie Brochu.*

<sup>3)</sup> Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, Société en nom collectif et Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 S.E.N.C. (collectivement « Parcs éoliens SDB »)

<sup>4)</sup> Bénéfice net ajusté attribuable aux associés.

<sup>5)</sup> Le consortium formé de WSP Canada et Deloitte a réalisé une étude à la demande d'Énergir pour évaluer le potentiel technico-économique de production de gaz naturel renouvelable dès aujourd'hui et à l'horizon 2030. Pour accéder à l'étude, [cliquer ici](#).

## Résultats sectoriels d'Énergir, s.e.c. - Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés <sup>1)</sup>

(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)

Secteurs	T1 2019	T1 2018
DaQ	65,9	64,1
Distribution au Vermont	38,2	27,8
Transport de gaz naturel	7,7	3,9
Production d'électricité	(0,2)	0,7
Services énergétiques, entreposage et autres	4,2	1,8
Affaires corporatives	(13,4)	(13,8)
<b>Total</b>	<b>102,4</b>	<b>84,5</b>
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)	171,8	171,8
<b>De base et dilué par part (en \$)</b>	<b>0,60</b>	<b>0,49</b>

### Bénéfice net attribuable aux associés d'Énergir, s.e.c.

Le bénéfice net attribuable aux associés d'Énergir, s.e.c. s'est établi à 118,6 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 60,3 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018, en raison des éléments cités précédemment, ainsi que des impacts de la réforme fiscale américaine au premier trimestre de l'exercice 2019 en raison de développements réglementaires et de ceux du premier trimestre de l'exercice précédent.

### **DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU QUÉBEC**

Les activités de la DaQ ont généré un bénéfice net ajusté de 65,9 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, soit une hausse de 1,8 million \$ comparativement au premier trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la hausse des volumes de gaz naturel distribués normalisés provenant de la maturation des nouvelles ventes sur les marchés résidentiel et commercial; et
- un décalage réglementaire favorable devant se résorber au terme de l'exercice 2019;

atténués par les effets du dossier tarifaire 2019 qui laissent anticiper une baisse du bénéfice net de 14,9 millions \$ pour l'exercice 2019 (5,5 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019). Cette baisse tient compte d'un excédent de rendement de 12,6 millions \$ réalisé à l'exercice 2018, attribuable aux volumes distribués normalisés supérieurs à ceux prévus au dossier tarifaire, ainsi que de la baisse de ses investissements hors de la base de tarification.

### Énoncés économiques de novembre et décembre 2018

Les énoncés économiques du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec émis en novembre et en décembre 2018 respectivement se traduisent par une baisse des impôts découlant de modifications aux méthodes d'amortissement fiscal de certains actifs. Puisque cette baisse des impôts sera éventuellement remise aux clients, il est prévu que celle-ci se traduise par une réduction du bénéfice net attribuable aux associés de l'exercice 2019 de l'ordre de 6,6 millions \$. Énergir, s.e.c. anticipe que cet écart défavorable devrait être partiellement compensé par la croissance observée des volumes distribués au premier trimestre de l'exercice 2019 mais il demeure trop tôt pour se prononcer précisément à cet égard.

### Régime de réglementation pluriannuel

En décembre 2018, dans le cadre de la Phase I de son dossier tarifaire 2020, la DaQ a déposé auprès de la Régie de l'énergie une proposition visant l'allègement du processus réglementaire au moyen du traitement pluriannuel de certains paramètres permettant la fixation des tarifs. Il s'agit d'un modèle de transition, qui serait en vigueur pour les trois prochains dossiers tarifaires (2020 à 2022), soit jusqu'à ce que les dossiers portant sur les structures tarifaires et la segmentation de la clientèle, préalables à l'implantation d'un mécanisme incitatif, soient complétés. Le modèle repose, entre autres, sur l'indexation des dépenses d'exploitation à partir d'une formule paramétrique, sur une révision du mode de partage des excédents de rendement et des manques à gagner et sur une reconduction du taux actuel de rendement sur l'avoir ordinaire présumé. Il est prévu qu'une décision sur l'indexation des dépenses d'exploitation et sur la reconduction du taux de rendement soit rendue d'ici mars 2019 et celle sur les autres éléments à l'automne 2019.

## DISTRIBUTION D'ÉNERGIE AU VERMONT

Le secteur Distribution d'énergie au Vermont, par l'entremise de GMP et de VGS, a réalisé un bénéfice net ajusté attribuable aux associés de 38,2 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, en hausse de 10,4 millions \$ comparativement au premier trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse, qui inclut l'effet de l'appréciation du dollar américain, s'explique par l'effet favorable de l'amortissement des passifs réglementaires de GMP liés à la réforme fiscale américaine de 7,4 millions \$ US et de la combinaison de ses dossiers tarifaires 2018 et 2019, tel qu'approuvés par son régulateur. Les paramètres des dossiers tarifaires 2018 et 2019 de GMP laissent anticiper une hausse du bénéfice net ajusté de 5,1 millions \$ US pour l'exercice 2019 (5,8 million \$ US au premier trimestre de l'exercice 2019), explicable principalement par la croissance des actifs et la hausse du taux de rendement autorisé.

Le bénéfice net attribuable aux associés de ce secteur s'est quant à lui élevé à 38,2 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2019, comparativement à 21,3 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2018 en raison des éléments cités précédemment ainsi que des effets de la réforme fiscale américaine du premier trimestre de l'exercice précédent.

### GMP - Dossier tarifaire 2019

En décembre 2018, le Vermont Public Utility Commission (« VPUC ») a approuvé, à quelques exceptions près, la proposition du dossier tarifaire 2019 de GMP qui avait été déposé en avril 2018. Ainsi, le VPUC a accordé une hausse tarifaire de 5,43 %, en vigueur depuis le 3 janvier 2019, un taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire de 9,30 %, un ratio sur l'avoir ordinaire de 49,85 % et une base de tarification moyenne de 1 558 millions \$ US, en hausse de 125 millions \$ US. La hausse des tarifs est toutefois entièrement atténuée par l'effet du début du remboursement aux clients des passifs réglementaires constatés à la suite de la réforme fiscale américaine de décembre 2017, entraînant une baisse globale sur la facture des clients de 0,90 %.

Pour accéder au rapport financier, [cliquer ici](#).

## Rapprochement des mesures financières non définies en vertu des PCGR

Pour plus d'informations sur les mesures financières non définies en vertu des PCGR, se référer au rapport de gestion de Valener pour les exercices clos les 30 septembre 2018 et 2017.

### Valener

#### Rapprochement des liquidités provenant de l'exploitation normalisées

	Pour les trois mois clos les 31 décembre	
<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2017
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>13,5</b>	12,4
Dividendes aux actionnaires privilégiés	(1,2)	(1,1)
<b>Liquidités provenant de l'exploitation normalisées</b>	<b>12,3</b>	11,3
<b>Par action ordinaire (en \$)</b>	<b>0,31</b>	0,29

### Valener

#### Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires

	Pour les trois mois clos les 31 décembre	
<i>(en millions de dollars)</i>	2018	2017
<b>Bénéfice net</b>	<b>28,3</b>	14,4
Quote-part des ajustements du bénéfice net d'Énergir, s.e.c.	(4,7)	7,0
Impôts reportés liés à l'écart temporaire externe sur la participation dans Énergir, s.e.c.	2,2	(0,2)
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées de série A	(1,2)	(1,2)
<b>Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>24,6</b>	20,0
<b>De base et dilué(e) par action ordinaire (en \$)</b>	<b>0,63</b>	0,51

### Énergir, s.e.c.

#### Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux associés

<i>(en millions de dollars, sauf lorsque indiqué autrement)</i>	T1 2019		
	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux associés	Ajustements :  Effet de la réforme fiscale américaine <sup>1)</sup>	Bénéfice net (perte nette) ajusté (e) attribuable aux associés
Secteurs			
<b>DaQ</b>	<b>65,9</b>	—	<b>65,9</b>
<b>Distribution au Vermont</b>	<b>38,2</b>	—	<b>38,2</b>
<b>Transport de gaz naturel</b>	<b>23,9</b>	(16,2)	<b>7,7</b>
<b>Production d'électricité</b>	<b>(0,2)</b>	—	<b>(0,2)</b>
<b>Services énergétiques, entreposage et autres</b>	<b>4,2</b>	—	<b>4,2</b>
<b>Affaires corporatives</b>	<b>(13,4)</b>	—	<b>(13,4)</b>
<b>Total</b>	<b>118,6</b>	(16,2)	<b>102,4</b>
<b>Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)</b>	<b>171,8</b>		<b>171,8</b>
<b>De base et dilué(e) par part (en \$)</b>	<b>0,69</b>		<b>0,60</b>

	T1 2018		
	Bénéfice net (perte nette) attribuable aux associés	Ajustements :	
		Effet de la réforme fiscale américaine <sup>1)</sup>	Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) attribuable aux associés
Secteurs			
DaQ	64,1	—	64,1
Distribution au Vermont	21,3	6,5	27,8
Transport de gaz naturel	6,5	(2,6)	3,9
Production d'électricité	0,7	—	0,7
Services énergétiques, entreposage et autres	1,8	—	1,8
Affaires corporatives	(34,1)	20,3	(13,8)
<b>Total</b>	<b>60,3</b>	<b>24,2</b>	<b>84,5</b>
Nombre moyen pondéré de parts de base et dilué en circulation (en millions)	171,8		171,8
De base et dilué(e) par part ( <i>en \$</i> )	0,35		0,49

<sup>1)</sup> Pour plus de détails, se référer aux rapports de gestion de Valener pour la période de 3 mois close le 31 décembre 2018 et celui de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

### Conférence téléphonique

Valener tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 13 h 00 (heure de l'Est) afin de discuter de ses résultats et de ceux d'Énergir, s.e.c. pour le trimestre clos le 31 décembre 2018. Le public est invité à se joindre à la téléconférence en composant le **647 427-3388** ou sans frais le **877 223-4471**. La téléconférence sera également diffusée en direct à partir du site web de Valener ([www.valener.com](http://www.valener.com)) dans la section « Investisseurs » sous « Événements et présentations » et pourra être réentendue au cours des 365 jours suivant l'appel. Une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible durant une période de 30 jours en composant le 416 621-4642 ou sans frais le 800 585-8367 (code d'accès : 9881749).

### Valener en bref

Valener est une société ouverte détenue à 100 % par le public investisseur. Elle est le véhicule d'investissement pour le public dans Énergir, s.e.c. Par l'entremise de son investissement dans Énergir, s.e.c., Valener offre à ses actionnaires un placement solide dans un portefeuille énergétique diversifié et en grande partie réglementé, au Québec et au Vermont. En tant que partenaire stratégique, Valener, d'une part, participe à la croissance d'Énergir, s.e.c., et d'autre part investit conjointement avec cette dernière dans la production d'énergie éolienne au Québec. Valener privilégie des sources et des utilisations d'énergie innovantes, propres, concurrentielles et rentables. Les actions ordinaires et privilégiées de Valener sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNR » dans le cas des actions ordinaires et sous le symbole « VNR.PR.A » dans le cas des actions privilégiées de série A. [www.valener.com](http://www.valener.com)

### Énergir en bref

Comptant plus de 7 milliards de dollars d'actifs, Énergir, s.e.c. est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 520 000 clients et des communautés qu'elle dessert. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, Énergir, s.e.c. y produit également, par l'entremise de filiales, de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Aux États-Unis, par le biais de filiales, l'entreprise est présente dans près d'une quinzaine d'États où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel de l'État du Vermont. Énergir, s.e.c. valorise l'efficacité énergétique, investit et s'investit dans des projets énergétiques novateurs tels que le gaz naturel renouvelable et le gaz naturel liquéfié et comprimé. Par l'entremise de ses filiales, elle offre également une variété de services énergétiques. Énergir, s.e.c. souhaite devenir le partenaire recherché et apprécié par tous ceux et celles qui aspirent à un avenir énergétique meilleur. [www.energir.com](http://www.energir.com)

### Mise en garde relativement aux déclarations prospectives

*Le présent communiqué de presse peut contenir des informations prospectives au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces informations prospectives tiennent compte des intentions, des projets, des attentes et des opinions*

de la direction d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c., agissant à titre de gestionnaire de Valener (la « direction du gestionnaire »), et sont fondées sur des renseignements qui sont actuellement à la disposition de la direction du gestionnaire et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Les informations prospectives se remarquent par l'utilisation de mots comme « projette », « s'attend », « estime », « vise », « cible », « prévoit », « a l'intention », « anticipe » ou « croit » ou d'autres expressions similaires, de même que leurs formes négatives et leurs conjugaisons. Les informations prospectives mettent en cause des risques et incertitudes connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de la direction du gestionnaire. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de Valener ou d'Énergir, s.e.c. diffèrent de façon importante des résultats historiques ou des attentes actuelles telles qu'elles sont exprimées dans les informations prospectives, notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, la teneur des décisions rendues par les organismes de réglementation, les incertitudes liées à l'obtention par Énergir, s.e.c. des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées pour exercer l'ensemble de ses activités et les risques socio-économiques associés à de telles activités, les incertitudes liées à la mise en œuvre de la Politique énergétique du Québec 2030, le caractère concurrentiel du gaz naturel par rapport à d'autres sources d'énergie dans un contexte de fluctuations des prix des produits pétroliers observée à l'échelle mondiale, la fiabilité ou les coûts des approvisionnements en gaz naturel et en électricité, l'intégrité des systèmes de transport et de distribution de gaz naturel et d'électricité, l'évolution et la rentabilité des Parcs éoliens SDB et d'autres projets de développement, la capacité de Valener de générer suffisamment de liquidités pour soutenir la cible de croissance annuelle anticipée de son dividende ayant trait aux actions ordinaires, la capacité de réaliser des acquisitions attrayantes y compris leur financement et intégration, la capacité de réaliser de nouveaux projets de développement, la capacité d'obtenir du financement dans le futur, la conjoncture économique générale, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, les incertitudes liées à la réforme fiscale américaine de décembre 2017, communément appelée Tax Cuts and Jobs Act, les conditions climatiques et d'autres facteurs décrits à la section E « Facteurs de risque de Valener » et à la section R « Facteurs de risque d'Énergir, s.e.c. » du rapport de gestion de Valener de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et les rapports de gestion trimestriels subséquents de Valener qui pourraient traiter de l'évolution de ces risques. Bien que les informations prospectives figurant au présent communiqué de presse soient fondées sur ce que la direction du gestionnaire juge être des hypothèses raisonnables, notamment aucun changement imprévu du cadre législatif et réglementaire du contexte d'exploitation des marchés de l'énergie au Québec et aux États-Unis n'aura lieu, les demandes déposées auprès des divers organismes de réglementation seront approuvées telles que soumises, les prix du gaz naturel demeureront compétitifs, l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité sera maintenu ou sera disponible à des coûts compétitifs, aucun événement important ne sera survenu autrement que dans le cours normal des activités, tel qu'un désastre naturel ou tout autre type de sinistre, une interruption de service importante ou une menace à la cybersécurité (ou cyberattaque), Énergir, s.e.c. pourra continuer de distribuer la quasi-totalité de son bénéfice net ajusté, les Parcs éoliens SDB pourront procéder à des versements de distributions à leurs associés, Valener pourra générer suffisamment de liquidités pour soutenir la cible de croissance annuelle anticipée du dividende ayant trait à ses actions ordinaires, Green Mountain Power Corporation aura la capacité de continuer à réaliser des gains d'efficacité et de synergies à la suite de sa fusion avec Central Vermont Public Service Corporation, Valener et Énergir, s.e.c. auront la capacité de présenter leurs informations conformément aux PCGR des États-Unis au-delà de 2023 ou adopteront après 2023 des normes internationales d'information financière (IFRS) permettant la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, les besoins de liquidités pour les projets de développement d'Énergir, s.e.c. seront pourvus grâce à une combinaison de flux de trésorerie d'exploitation, d'emprunts sur les facilités de crédit, d'injections de capitaux par les associés et d'émissions de titres de créance et les filiales pourront obtenir les autorisations requises et les fonds nécessaires au financement de leurs projets de développement, ainsi que d'autres hypothèses décrites dans le rapport de gestion de Valener pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 et pour le trimestre clos le 31 décembre 2018, la direction du gestionnaire ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces informations prospectives. Ces informations prospectives sont présentées à la date des présentes et la direction du gestionnaire n'a pas l'obligation de les mettre à jour ni de les réviser afin de tenir compte de faits nouveaux ou de circonstances nouvelles sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent. Ces informations ne tiennent pas compte des incidences que pourraient avoir un élément inhabituel, un regroupement d'entreprises ou une autre transaction pouvant être annoncés ou pouvant survenir après la date des présentes. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces informations prospectives.

#### **Pour plus de renseignements :**

Investisseurs et analystes

Mathieu Lepage

514 598-3035

[investisseurs@valener.com](mailto:investisseurs@valener.com)

Médias

Catherine Houde

Communication et Affaires publiques

1-866-598-3449

[Twitter : @Energir](https://twitter.com/Energir)

[www.energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/](http://www.energir.com/fr/a-propos/medias/nouvelles/)